

(N<sup>o</sup> 86.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 29 JUIN 1860.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au budget du Département des Finances, pour l'exercice 1860, un crédit supplémentaire de 347,500 fr.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 164 et 173 de la Chambre des Représentants, et le N<sup>o</sup> 74 du Sénat.)*

---

Présents : MM. Baron BETHUNE, Président; LAOUREUX, SACQUELEU,  
VANDERHEYDEN, JOOSTENS, BERGH, et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 27 de ce mois, le Sénat a voté un Projet de Loi relatif à une modification à nos lois monétaires, en ce qui concerne les espèces d'appoint.

La loi soumise à vos délibérations étant une conséquence du projet qui a été admis, votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer son adoption.

*Le Président.*

Baron BETHUNE.

*Le Rapporteur,*  
FORTAMPS.